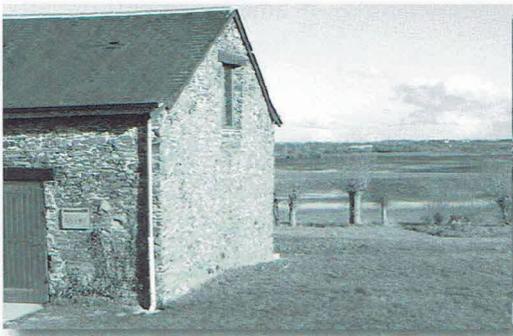


LE MARAIS DE GRÉE, MILIEU NATUREL MAJEUR, MAIS AUSSI PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL...

Bertrand BOQUIEN, Yves MÉNANTEAU, Bernard PERROUIN, Marc VINCENT

Situé sur les communes de Saint-Herblon et d'Ancenis, à proximité immédiate de la ville et de sa rocade Est, le marais de Grée possède une biodiversité exceptionnelle désormais reconnue et faisant l'objet de mesures de préservation aussi bien à l'échelle locale que nationale et européenne dans les Plans Locaux d'Urbanisme, les inventaires ZNIEFF et le réseau Natura 2000, renforcées encore par les directives Habitat et Oiseau qui visent à protéger les sites naturels remarquables. Le marais de Grée porte un nom significatif du site avec deux mots apparemment contradictoires : « marais » évoquant l'eau et « grée » la pierre.*



La Maison du marais en avril 2008

Après plusieurs projets d'aménagement controversés depuis les années 1970 (plan d'eau, lotissements, golf...), la reconnaissance de ce milieu naturel a abouti en 2008 à l'aménagement de la Maison du marais et d'un observatoire ornithologique avec le concours du département et du SIVOM d'Ancenis. La richesse du site ne se limite pas seulement au marais mouillé (300 à 380 ha de prairies inondables), elle englobe aussi toute la périphérie, en particulier le bocage environnant (600 ha au total) et la partie amont comprenant les coteaux du ruisseau de Grée sur les communes de Mésanger et de La Roche-Blanche.

Un autre intérêt parallèle et complémentaire concerne le patrimoine historique et culturel du marais de Grée, un patrimoine riche depuis la préhistoire avec la présence de nombreux mégalithes, des vestiges du Moyen Age (motte castrale, commanderie de Templiers), un édit royal pour son *dessèchement* au XIX^e, sans oublier le patrimoine bâti (fermes traditionnelles, maisons de caractère, chapelles...).

Pour marquer l'événement de la Maison du marais, enrichir la connaissance du milieu et contribuer à sa mise en valeur, l'ARRA a décidé de consacrer un dossier au marais de Grée. Nous présenterons d'abord une synthèse de ses richesses naturelles, les problèmes de sa gestion hydraulique, avec le point de vue du président du Syndicat des Propriétaires et de son rôle dans la préservation du marais, avant de développer les aspects géologiques, historiques, culturels et architecturaux liés au site. En conclusion, il sera question du devenir de ce milieu fragile très dépendant des activités humaines et de son équilibre avec la Loire.



* ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique pour la Flore et la Faune